

**PROCES VERBAL**

**COMITE SYNDICAL**

**MARDI 31 JANVIER 2023 – 18H30**

**SALLE DE LA FORET – SAINT PROUANT**

**Présidence de Monsieur MALLARD**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi trente et un janvier à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

**Désignation secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, monsieur Jean-Pierre MALLARD propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée, Monsieur Yannick SOULARD.

Monsieur Yannick SOULARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

-----  
**Date de convocation : 25 janvier 2023**

Pays de Pouzauges	
Adeline AUBERGER	Excusée
Lydie AVOINE - suppléante	Présente
Anne BIZON	Excusée
Lionel GAZEAU	Présent
Franck JAUD	Présent
Jean-Claude MARCHAND	Présent
Dominique MARTIN	Excusé
Emmanuelle MOREAU	Excusée
Frédéric PORTRAIT	Présent
Christophe PRIOU	Excusé
Anne ROY	Excusée
Alain SCHMUTZ	Présent
Michel VINCENDEAU	Présent
Sophie BENETEAU - suppléante	Présente

Pays de Chantonay	
Pierre BERTRAND	Excusé
Jean-Louis CORNIERE	Présent
Jeannick DEBORDE	Présent
Daniel DRAPEAU	Excusé
Christian DROUAULT	Présent
Anthony GRIMAUD	Présent
Héléna MADORRA	Excusée
Isabelle MOINET	Excusée
Philippe RIPAUD	Présent
Yannick SOULARD	Présent
Emmanuel TESSIER	Excusé

Pays de la Saint Fulgent Les Essarts	
Jean-Yves BRICARD	Présent
Jérôme CARLVALHO	Excusé
Yvan CHENU	Excusé
Jean-Pierre MALLARD	Présent
Sylvie MARIOT	Excusée

Pays de la Chataigneraie	
Marie-Jeanne BENOIT	Présente
Alain CAREIL	Présent
Jean-Michel CHATONIER	Présent
Claude CLERJAUD	Présent – départ 19h43
Pascal COUSIN	Présent
Damien CRABEIL	Excusé
Christian GUENION	Présent
Daniel MOTTARD	Excusé

Constatant que les membres du Comité Syndical présents formant la majorité des membres en exercice, sont au nombre de 22, Monsieur le Président ouvre la séance à 18H36.

## Sommaire

Désignation du secrétaire de séance .....	3
Approbation du procès-verbal .....	3
Compte-rendu des travaux du Bureau Syndical depuis le comité syndical du lundi 5 décembre 2022 .....	3
<b>I. AFFAIRES RELATIVES AUX FINANCES ET A L'ADMINISTRATION GENERALE .....</b>	<b>4</b>
1 – COMPTE DE GESTION 2022 (DOCUMENT BUDGETAIRE JOINT) .....	4
2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET BUDGET PRIMITIF 2023 (DOCUMENT BUDGETAIRE JOINT) .....	4
3 – PERSONNEL TERRITORIAL – TABLEAU DES EFFECTIFS .....	8
4 – PERSONNEL TERRITORIAL – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE .....	8
5 – DECISIONS DU PRESIDENT .....	10
<b>II. AFFAIRES RELATIVES A LA COLLECTE .....</b>	<b>12</b>
INFORMATIONS DU COMITE SYNDICAL .....	12
<b>III. AFFAIRES RELATIVES AUX DECHETERIES .....</b>	<b>12</b>
INFORMATIONS DU COMITE SYNDICAL .....	12
<b>IV. AFFAIRES RELATIVES A LA COMMUNICATION ET PREVENTION .....</b>	<b>12</b>
1 – TRIVALIS –CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AMBASSADEURS DU TRI POUR L'ANNEE 2023 .....	12
INFORMATIONS DU COMITE SYNDICAL .....	12
<b>V. QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>13</b>

**Approbation du procès-verbal : Il est demandé aux membres du Comité Syndical  
d'approuver le procès-verbal de la réunion  
du Comité Syndical du lundi 5 décembre 2022.**

*Le procès-verbal de la séance du lundi 5 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

**Compte-rendu des travaux du Bureau Syndical  
depuis le Comité Syndical du lundi 5 décembre 2022.**

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux du Bureau Syndical.

Le Comité Syndical n'a pas délégué d'attribution au Bureau Syndical. Aussi, celui-ci ne prend pas de délibération.

Le Bureau Syndical s'est réuni aux dates suivantes : le 23 janvier 2023.

Les principaux points abordés ont été : compte de gestion 2022, compte administratif 2022 et budget primitif 2023, tableau des effectifs, protection sociale complémentaire, décisions du Président prises par délégation du Comité Syndical, convention de mise à disposition des ambassadeurs du tri.

*Le Comité Syndical prend acte de cette présentation des travaux du Bureau Syndical.*

---

## **I. AFFAIRES RELATIVES AUX FINANCES ET A L'ADMINISTRATION GENERALE**

### **1 - COMPTE DE GESTION 2022 (DOCUMENT BUDGETAIRE JOINT)**

Les comptes de la collectivité sont tenus par les services du Syndicat. Ils figurent au compte administratif présenté par le Président, ordonnateur des dépenses et des recettes.

Le Trésorier traite également les comptes puisque c'est à lui qu'il revient d'effectuer les dépenses et les recettes et d'en vérifier la conformité aux textes. Il dresse à ce titre un compte de gestion. Ces deux comptes doivent présenter bien-entendu des résultats identiques.

L'usage veut que l'on commence à examiner et à voter le compte de gestion. Le document de synthèse figure dans l'annexe financière.

*Jean-Pierre MALLARD donne la parole à Yannick SOULARD pour la présentation.*

#### **Délibération n°OM31012301 :**

*Le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (22 oui, 0 Non, 0 abstention), approuve le compte de gestion 2022 du Trésorier.*

### **2- COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET BUDGET PRIMITIF 2023 (DOCUMENT BUDGETAIRE JOINT)**

Suite aux débats d'orientation budgétaire du 5 décembre, Monsieur le Président rappelle que l'objectif recherché est à la fois de limiter l'évolution du niveau des redevances tout en assurant une capacité d'autofinancement permettant de faire face aux équipements et travaux à réaliser avec un recours minimal à l'emprunt.

Le détail des opérations de 2022 figure dans le document budgétaire joint en annexe. La reprise anticipée du résultat figure dans la colonne budget 2023 de ce même document.

Le résultat de clôture d'exploitation 2022 s'élève à 1 324 061,41 €.

Il est proposé de reprendre 1 034 182,96 € en exploitation pour financer une partie des dépenses liées au service de collecte et 289 878,45 € en investissement.

Le résultat de clôture d'investissement 2022 s'élève à 3 459 036,52 €. Le résultat 2022 comporte l'épargne pour autofinancer :

- les travaux liés à l'audit énergétique des locaux ;
- le lancement des études pour la déchèterie de Chantonay.

Concernant les dépenses d'exploitation, les charges sont en augmentation :

L'évolution de l'inflation a été plus importante que prévue en 2022. Les dépenses 2023 sont estimées sur cette base +hypothèse de 5% en moyenne sur 2023.

Le contrat de collecte avec SUEZ a pris effet au 2 janvier 2018.

Jusqu'à début 2020, le SCOM a rencontré d'importantes difficultés dans l'exécution des prestations. Par ailleurs, Suez a saisi le tribunal administratif d'une demande d'indemnisation de son préjudice lié à l'augmentation du tonnage d'emballage en juin 2021.

Des négociations ont été menées et un protocole d'accord (250 000 €) et un avenant (121 000 €/an) ont été signés.

Le contrat d'exploitation des déchèteries avec BRANGEON ENVIRONNEMENT a pris également effet au 2 janvier 2018. La variation des prix est liée en partie à l'évolution de la valorisation, en hausse significative en 2022.

Le bilan du remboursement des admissions en valeur aux Communautés de Communes est le suivant :

Suivi des admissions en non valeurs depuis 2014					
Années	CCPCY (Population : 23 259)	CCPP (Population : 23 872)	CCPC (Population : 15 974)	CCPSFE (Population : 10 246)	TOTAL
2022	-	70 160,64	3 477,47	-	73 638,11
2021	1 845,65	13 454,18	6 582,63	-	21 882,46
2020	3 899,76	6 301,26	-	-	10 201,02
2019	21 877,85	12 383,39	41 118,55	-	75 379,79
2018	20 750,16	5 485,35	10 096,07	-	36 331,58
2017	-	69 191,39	22 950,18	1 017,67	93 159,24
2016	55 019,85	-	7 402,45	20 418,46	82 840,76
2015	773,14	12 665,96	18 904,94	22 677,18	55 021,22
2014	22 552,17	3 674,24	18 329,96	2 703,61	47 259,98
<b>TOTAL</b>	<b>126 718,58</b>	<b>193 316,41</b>	<b>128 862,25</b>	<b>46 816,92</b>	<b>495 714,16</b>
Montant € / habitant	5,45 €	8,10 €	8,07 €	4,57 €	
*Population INSEE 2018					

Pour ce qui concerne les charges de personnel, le recrutement d'un agent technique supplémentaire a eu lieu en mai 2022 afin de développer le réemploi, de travailler à l'amélioration du tri en déchèterie et au développement de la collecte des bio-déchets et d'assurer la livraison des équipements en binôme avec l'agent en charge.

En application de l'article L.5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un état annuel des indemnités perçues en 2022 par le Président et les vice-Présidents doit être présenté avant le vote du budget :

NOMS PRENOMS	SCOM		TRIVALIS	
	INDEMNITE DE FONCTION			
	QUALITE	Montant annuel brut	QUALITE	Montant annuel brut
Jean-Pierre MALLARD	Président	14 023,68 €	7ème VP	7 341,90 €
Yannick SOULARD	1er VP	5 608,50 €		
Lionel GAZEAU	2ème VP	5 608,50 €	10ème VP	7 341,90 €
Christian GUENION	3ème VP	5 608,50 €		

La cotisation Trivalis est liée directement aux tonnages collectés.

Trivalis annonce 5 leviers d'évolution au niveau des charges :

- ✓ inflation forte et dégradation des coefficients de révision des prix,
- ✓ augmentation de la TGAP sur les tonnes enfouies (51 €/tonne en 2023),
- ✓ baisse des prix de revente (mouvement engagé depuis l'été),
- ✓ nouveau barème CITEO,
- ✓ mise en place de la REP PMCB.

Il est donc essentiel de maintenir les efforts de tri afin d'éviter une augmentation encore plus importante de ces frais.

Concernant les recettes d'exploitation, les tarifs de la redevance ont été augmentés pour 2023 comme suit :

2023

	Abonnement annuel (12 levées incluses)			Levée supplémentaire (ou sac rouge suppl.)				
	C0,5	C1	C2					
80L	5,00%	<b>132,11 €</b>	5,00%	<b>335,05 €</b>	5,00%	<b>740,93 €</b>	5,00%	<b>3,70 €</b>
120L	5,00%	<b>151,97 €</b>	5,00%	<b>361,70 €</b>	5,00%	<b>781,17 €</b>	5,00%	<b>5,07 €</b>
180L	5,00%	<b>181,18 €</b>	5,00%	<b>403,55 €</b>	5,00%	<b>848,30 €</b>	5,00%	<b>6,98 €</b>
240L	5,00%	<b>209,26 €</b>	5,00%	<b>440,57 €</b>	5,00%	<b>903,21 €</b>	5,00%	<b>8,94 €</b>
340L	10,00%	<b>279,24 €</b>	10,00%	<b>539,69 €</b>	10,00%	<b>1 060,58 €</b>	13,59%	<b>14,06 €</b>
660L	10,00%	<b>431,08 €</b>	10,00%	<b>746,36 €</b>	10,00%	<b>1 376,92 €</b>	18,21%	<b>25,77 €</b>
Apport volontaire - Tambour 50L (32 dépôts inclus à l'abo annuel)	5,00%	<b>132,11 €</b>					5,00%	<b>1,43 €</b>
Service mini	5,00%	<b>84,78 €</b>						
Abo partiel (refus, sacs rouges)	5,00%	<b>132,11 €</b>						
Sacs rouges 60L							5,00%	<b>3,10 €</b>
240L TRI	10,00%	<b>17,49 €</b>	10,00%	<b>41,73 €</b>	10,00%	<b>116,85 €</b>	10,00%	- €
360L TRI	10,00%	<b>26,23 €</b>	10,00%	<b>62,60 €</b>	10,00%	<b>175,28 €</b>	10,00%	- €

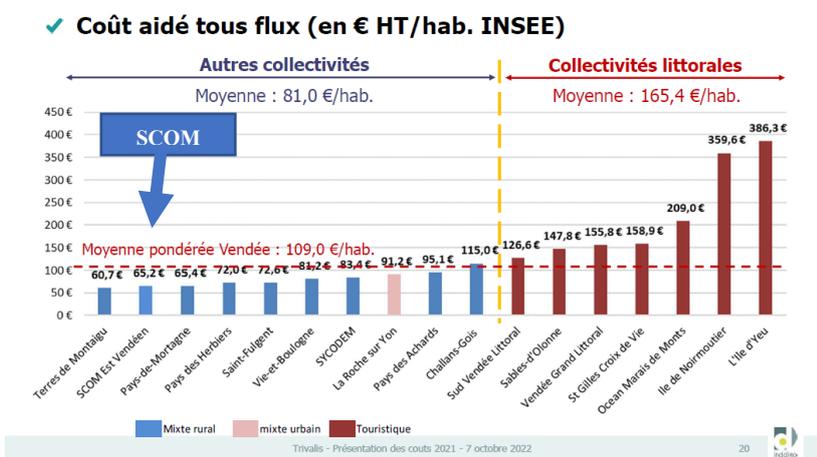
Prestation/Fourniture	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Sacs rouges complémentaires (délivrés par paquets de 5 sacs)	14,75 € / paquet de 5 sacs	<b>15,50 € / paquet de 5 sacs</b>
Carton de 10 rouleaux de sacs jaunes (pour les gros producteurs livrés par le SCOM)	22,00 € / carton	<b>30,00 € / carton</b>
Carte d'accès en déchèterie supplémentaire	10,00 €/unité	10,00 €/unité
Petit composteur plastique	11,00 €/unité	<b>20,00 €/unité</b>
Moyen composteur plastique	18,00 €/unité	<b>23,00 €/unité</b>
Grand composteur plastique	25,00 €/unité	<b>30,00 €/unité</b>
Petit composteur bois	16,00 €/unité	<b>20,00 €/unité</b>
Moyen composteur bois	18,00 €/unité	<b>23,00 €/unité</b>
Grand composteur bois	23,00 €/unité	<b>30,00 €/unité</b>
Lombricomposteur	68,00 €/unité	<b>30,00 €/unité</b>
Echange de bac(s)	10,00 €/intervention	10,00 €/intervention
Serrure bac 4 roues	10,00 €/unité	10,00 €/unité
Serrure bac 2 roues	10,00 €/unité	10,00 €/unité
Cadenas	10,00 €/unité	10,00 €/unité
Dépôt d'ordures ménagères dans une borne d'apport volontaire à contrôle d'accès (50 Litres)	1,36 €/unité	<b>1,43 €/unité</b>
Collecte ponctuelle supplémentaire pour les Ordures Ménagères Résiduelles et/ou les Emballages	50 €/collecte	<b>60 €/collecte</b>
Nettoyage d'un bac rendu sale suite à un prêt dans le cadre d'une manifestation	10€/unité	10€/unité
Vidage colonne apport volontaire sur demande	150 €/intervention	150 €/intervention

Monsieur le Président rappelle que depuis la mise en place de la redevance incitative, les tarifs ont diminué de -20% en 8 ans mais que les coûts de traitement des déchets ont augmenté considérablement depuis.

Le montant moyen de redevance était de 79,90 € par habitant en 2011.

Le SCOM dispose aujourd'hui d'un cout aidé du service par habitant (65,20 € en 2021) très en dessous de la moyenne nationale (93,00 €) et parmi les moins chers du département (2<sup>ème</sup>/17 collectivités).

## COÛT DE LA GESTION DES DÉCHETS EN VENDÉE



En 2021, le SCOM a le 2<sup>ème</sup> coût par habitant le plus bas en Vendée sur les 17 collectivités adhérentes à TRIVALIS (chiffres 2022 pas encore disponibles).

*Jean-Pierre MALLARD donne la parole à Yannick SOULARD pour la présentation du compte administratif 2022 et le budget primitif 2023.*

*Jean-Pierre MALLARD précise que les admissions ne représentent en moyenne que 55 000 € par an, soit 1% du montant de la redevance.*

*Il informe qu'une baisse de 25% en moyenne des tonnages est constatée en déchèteries en 2022, ce qui aura un impact sur la cotisation Trivalis.*

### Délibération n°OM31012302 :

*Le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (21 oui, 0 Non, 0 abstention), approuve le compte administratif de l'exercice 202, le Président ayant quitté la séance.*

### Délibération n°OM31012303 :

*Le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (22 oui, 0 Non, 0 abstention), approuve la reprise anticipée, dans le budget primitif 2023, du résultat de l'exercice 2022.*

### Délibération n°OM31012304 :

*Le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (22 oui, 0 Non, 0 abstention), approuve le budget primitif 2023.*

---

### **3- PERSONNEL TERRITORIAL –TABLEAU DES EFFECTIFS**

Chaque année, il convient de joindre le tableau du personnel au budget :

<b>Filière administrative</b>	<b>Postes ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>Postes pourvus au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>
Catégorie A : attaché territorial principal	1	1
Catégorie C : adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Catégorie C : adjoint administratif principal de 2 <sup>nde</sup> classe	2	2
Catégorie C : adjoint administratif	3	3
<b>Total filière administrative</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Filière technique</b>	<b>Postes ouverts 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>Postes pourvus 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>
Catégorie A : ingénieur	1	1
Catégorie C : adjoint technique principal de 2 <sup>nde</sup> classe	1	1
Catégorie C : adjoint technique	3	1
<b>Total filière technique</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>10</b>

#### **Délibération n°OM31012305 :**

*Le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (22 oui, 0 Non, 0 abstention), approuve le tableau du personnel*

### **4- PERSONNEL TERRITORIAL – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Monsieur le Président rappelle qu'un débat sur la Protection Sociale Complémentaire qui s'est déroulé au bureau du 15 février 2022.

Le SCOM adhère à la convention de participation d'une durée de 6 ans conclue par le Centre de Gestion pour le risque « prévoyance » au bénéfice de l'ensemble des agents du syndicat avec le prestataire TERRITORIA MUTUELLE, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025.

Le SCOM participe, à ce jour, au risque « prévoyance » à hauteur de 10 € par agent sur la base d'un temps complet, (le montant de la participation étant plafonné au montant de la cotisation de l'agent).

Monsieur le Président informe que le SCOM ne participe pas, à ce jour, au risque « santé ».

Le SCOM peut apporter sa participation soit au titre du risque "santé" (risques liés à l'intégrité physique de la personne et ceux liés à la maternité), soit au titre du risque "prévoyance" (risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité et le décès), soit au titre des deux risques.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Monsieur le Président précise que depuis 2012, le Centre de Gestion accompagne les collectivités en proposant une convention de participation sur le risque prévoyance et poursuivra sa démarche.

Il ajoute, concernant la complémentaire santé, qu'une réflexion régionale entre les cinq Centres de Gestion de la région est en cours afin de mutualiser tout ou partie de l'organisation d'une convention de participation.

**a- Instauration d'une participation employeur à la complémentaire santé (procédure de labellisation)**

Dans l'attente d'une telle convention pour le risque santé proposée par le Centre de Gestion de la Vendée ou par plusieurs Centres de Gestion de la région, Monsieur le Président propose d'instaurer une participation employeur pour le risque « santé », selon les modalités suivantes :

**Mode de mise en œuvre choisi :**

Le SCOM accorde sa participation aux dépenses de protection sociale complémentaire des fonctionnaires et des agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé dans le cadre du dispositif de labellisation.

**Agents bénéficiaires :**

- Les agents titulaires
- Les agents stagiaires
- Les agents contractuels de droit public
- Les agents contractuels de droit privé

Ces agents devront avoir souscrit à un contrat de protection sociale complémentaire en matière de santé, qui soit labellisé.

**Montant de la participation :**

Le montant de la participation financière ne peut excéder le montant de la cotisation mensuelle due en l'absence d'aide. Le montant de la participation par agent est le suivant (en € brut mensuel) :

à compter du 1er février 2023	à compter du 1er janvier 2024	à compter du 1er janvier 2025
10 €	20 €	25 €

**Modalités de versement de la participation :**

Le mode de versement de participation est un versement direct aux agents sur le bulletin de salaire sous forme d'un montant forfaitaire (le montant de la participation étant plafonné au montant de la cotisation de l'agent).

La participation est versée à l'agent à sa demande et sur présentation d'un justificatif annuel d'adhésion à une offre labellisée. Le contrat labellisé doit être au nom du bénéficiaire.

**Date d'entrée en vigueur :**

La participation financière du SCOM à la complémentaire santé entre en vigueur le 1er février 2023 (10 €) et évoluera au 1er janvier 2024 (20 €) et au 1er janvier 2025 (25 €).

## **b- Evolution de la participation employeur à la prévoyance**

Monsieur le Président propose de faire évoluer le montant de la participation employeur risque « prévoyance » par agent (en € brut mensuel) comme suit :

à compter du 1er janvier 2024
15 €

Le montant de la participation financière ne peut excéder le montant de la cotisation mensuelle due en l'absence d'aide.

### **Pour conclure, la participation employeur pour les risques « prévoyance » et « santé » serait la suivante :**

PROPOSITION	2022	2023	2024	2025
contrat prévoyance (max 01/01/2025)	10 €	10 €	15 €	15 €
contrat mutuelle santé (max 01/01/2026)	0 €	10 €	20 €	25 €
coût total/agent	10 €	20 €	35 €	40 €

*Jean-Pierre MALLARD donne la parole à Yannick SOULARD pour la présentation.*

#### **Délibération n°OM31012306 :**

*Le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (22 oui, 0 Non, 0 abstention), approuve :*

- l'instauration d'une participation à la complémentaire santé à compter du 1er février 2023,*
- approuve le choix de la labellisation comme dispositif de participation,*
- approuve les modalités financières de cette participation,*
- approuve que la participation soit versée sur le bulletin de salaire de l'agent sur présentation d'un justificatif annuel d'adhésion à une offre labellisée,*
- approuve l'évolution de la participation à la prévoyance à compter du 1er janvier 2024,*
- inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 à compter du 1er février 2023.*

## **5- DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical n°OM31082013 en date du 31 août 2020, relative aux délégations d'attributions du Comité Syndical au Président,

### **Le Président a reçu délégation :**

- ***pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;***

A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 5 décembre 2022 :

**Autorisation de signature de marchés publics à procédure adaptée**

N° MARCHE	INTITULE DU MARCHE	ENTREPRISE RETENUE	ADRESSE	MONTANT HT
2022-013	Edition, mise sous pli, affranchissement et routage pour la redevance incitative des ordures ménagères	COGEPRINT	Blois (41)	50 152,45 € HT

**Délibération n°OM31012307 :**

*Le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (22 oui, 0 Non, 0 abstention), prend acte des décisions prises par le Président telles qu'elles figurent ci-dessus.*

**8- INFORMATIONS DU COMITE SYNDICAL**

## **II. AFFAIRES RELATIVES A LA COLLECTE**

### **INFORMATIONS DU COMITE SYNDICAL**

## **III. AFFAIRES RELATIVES AUX DECHETERIES**

### **INFORMATIONS DU COMITE SYNDICAL**

*Jean-Pierre MALLARD donne la parole à Lionel GAZEAU et Guillaume CREPEAU pour la présentation.*

Mise en place des REP

## **IV. AFFAIRES RELATIVES A LA COMMUNICATION - PREVENTION**

### **1- TRIVALIS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AMBASSADEURS DU TRI POUR L'ANNEE 2023 (PIECE JOINTE N°1)**

Trivalis emploie une équipe d'ambassadeurs du tri.

Dans l'intérêt d'une bonne organisation des services et dans un souci de mutualisation et d'efficacité des moyens d'action, il est proposé que Trivalis mette partiellement à disposition de ses collectivités ou établissements membres le service ambassadeurs du tri pour l'exercice des missions suivantes :

- Missions de porte à porte pour informer et sensibiliser les habitants et les publics relais au tri des emballages ménagers et aux différents modes de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés et à leur financement,
- Missions de sensibilisation auprès du public (dans les établissements scolaires, et dans les EHPAD, lors d'évènements).

Le coût journalier de mise à disposition d'un ambassadeur de tri est de 150 € TTC.

#### **Délibération n°OM31012308 :**

*Le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (22 oui, 0 Non, 0 abstention), approuve la convention de mise à disposition partielle de service pour les ambassadeurs du tri de Trivalis pour l'année 2023 et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à cette délibération.*

### **INFORMATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Le président informe les membres du Comité Syndical des prochaines réunions prévues (**ajout en rouge**) :

- Réunion plénière du Comité Syndical sur le Schéma Directeur Déchets 2022-2032  
Lundi 20 mars 2023 à 18H00 à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant
- COPIL Schéma Directeur Déchets 2022-2032  
Lundi 3 avril 2023 à 9H30 au SCOM
- Vice-Président  
lundi 5 juin 2023 à 10H30 au SCOM

- Bureau Syndical  
lundi 12 juin 2023 à 14H30 au SCOM ou à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant
- Comité Syndical  
**Lundi 19** juin 2023 à 18H30 à la salle de la Forêt à Saint-Prouant
- Vice-Président  
lundi 25 septembre 2023 à 10H30 au SCOM
- Bureau Syndical  
lundi 2 octobre 2023 à 14H30 au SCOM ou à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant
- Comité Syndical  
Mardi 10 octobre 2023 à 18H30 à la salle de la Forêt à Saint-Prouant
- Vice-Président  
lundi 20 novembre 2023 à 10H30 au SCOM
- Commission Finances/Administration Générale et Bureau Syndical  
lundi 27 novembre 2023 à 14H30 au SCOM ou à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant
- Comité Syndical  
Mardi 5 décembre 2023 à 18H30 à la salle de la Forêt à Saint-Prouant
- Vice-Président  
lundi 15 janvier 2024 à 10H30 au SCOM
- Commission Finances/Administration Générale et Bureau Syndical  
lundi 22 janvier 2024 à 14H30 au SCOM ou à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant
- Comité Syndical  
Mardi 30 janvier 2024 à 18H30 à la salle de la Forêt à Saint-Prouant

## **V. QUESTIONS DIVERSES**

*Franck JAUD recommande une communication auprès des usagers pour éviter les envois des déchets lors des déplacements en déchèterie.*

**LISTE DES DELIBERATIONS**

NUMERO	OBJET	DECISION DU CONSEIL
OM31012301	EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022	Approuvée
OM31012302	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	Approuvée
OM31012303	AFFECTATION DES RESULTATS 2022	Approuvée
OM31012304	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023	Approuvée
OM31012305	PERSONNEL TERRITORIAL - TABLEAU DES EFFECTIFS	Approuvée
OM31012306	PERSONNEL TERRITORIAL - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE	Approuvée
OM31012307	APPROBATION DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL	Approuvée
OM31012308	TRIVALIS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AMBASSEDEURS DU TRI POUR L'ANNEE 2023	Approuvée

*La séance est levée à 19h49.*

*Fait à Saint-Prouant, le 31 janvier 2023*

*Le Président,*



**Jean-Pierre MALLARD**

*Le Secrétaire de séance  
1<sup>er</sup> vice-président du SCOM*



Signé électroniquement par : Yannick Soulard  
Date de signature : 28/05/2023  
Qualité : Vice-président du SCOM Est Vendéen

**Yannick SOULARD**

## Convention de mise à disposition partielle de service - 2023

Entre les soussignés :

Le Syndicat de collecte d'ordures ménagères du secteur est vendéen - SCOM, dont le siège est situé Pôle Environnemental du Guignard - 2 Le Guignard, 85110 Saint-Prouant, représenté par son Président, agissant au nom et pour le compte de l'établissement public en vertu d'une délibération n° ..... du ....., ci-après dénommé le SCOM,

D'une part,

Et

Le syndicat mixte fermé TRIVALIS, dont le siège est situé 31 rue de l'Atlantique, CS 30605, 85015 La Roche-sur-Yon Cedex, représenté par son Président, agissant au nom et pour le compte de l'établissement public en vertu de la délibération D155 du Bureau Syndical en date du 8 novembre 2022, ci-après dénommé Trivalis,

D'autre part,

### IL EST PÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Considérant que par un arrêté en date du 30 décembre 2002, le Préfet de la Vendée a autorisé la transformation du Syndicat mixte d'études pour une coordination départementale de traitement des déchets ménagers et assimilés de Vendée en Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dénommé Trivalis.

Considérant que cette transformation a entraîné le transfert de la compétence « traitement » à Trivalis par ses membres, et que les membres de Trivalis ont conservé la compétence collecte.

Considérant que Trivalis emploie une équipe d'ambassadeurs du tri pour l'exercice de la compétence traitement des déchets ménagers et autres déchets.

Considérant qu'en application de l'article L.5721-9 du code général des collectivités territoriales, les services d'un syndicat mixte associant exclusivement des collectivités territoriales ou des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition de ses collectivités ou établissements membres, pour l'exercice de leurs compétences.

Considérant que dans l'intérêt d'une bonne organisation des services et dans un souci de mutualisation et d'efficacité des moyens d'action, il est proposé de mettre partiellement à disposition des collectivités ou établissements membres de Trivalis, pour l'exercice de leur compétence, le service des ambassadeurs du tri.

### CECI EXPOSÉ, IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet, en application de l'article L5721-9 du code général des collectivités territoriales, et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de préciser les conditions et les modalités de mise à disposition partielle du service des ambassadeurs du tri auprès des collectivités et établissements publics, membres du syndicat Trivalis.

Par la présente convention, ce service est mis partiellement à la disposition des membres adhérents de Trivalis pour l'exercice des missions suivantes :

- missions de porte à porte pour informer et sensibiliser les habitants et les publics relais au tri des emballages ménagers et aux différents modes de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés et à leur financement,
- missions de sensibilisation auprès du public (dans les établissements scolaires, dans les EHPAD, lors d'événements, ...)

#### ARTICLE 2 : SITUATION DES AGENTS MIS À DISPOSITION ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

La présente mise à disposition n'impacte ni l'organisation, ni le fonctionnement des services de chaque personne publique concernée.

##### SITUATION DES AGENTS MIS À DISPOSITION :

Les ambassadeurs du tri de Trivalis mis à disposition :

- demeurent statutairement employés par le syndicat Trivalis, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs. La situation administrative des agents concernés continue d'être gérée par Trivalis (position statutaire, carrière, mais aussi les formations, congés annuels, congés de maladie ordinaire, maladies et accidents imputables au service et aux accidents de travail et maladies professionnelles...)

Pendant toute la durée de la mise à disposition, la rémunération des agents continuera d'être versée par Trivalis. Le SCOM ne versera aucun complément de rémunération aux agents.

##### MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le travail des agents est organisé par le SCOM dans les conditions suivantes :

- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Horaires variables avec la possibilité de travail les dimanches, jours fériés
- Possibilité d'horaires de nuit
- Les congés annuels seront calculés au prorata de la durée légale annuelle, et gérés par Trivalis.

Le SCOM établira et transmettra à Trivalis un planning d'intervention définissant les missions des agents et le nombre d'heures prévues pour leur exécution.

#### ARTICLE 3 : MODALITÉS DE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DES AGENTS MIS À DISPOSITION

Les activités des agents mis à disposition seront contrôlées par un suivi mensuel régulier effectué par Trivalis et Le SCOM.

#### ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET ET DURÉE DE LA MISE A DISPOSITION

La présente convention prend effet à compter de la date de sa notification par Trivalis au SCOM. Elle prend fin au 31 décembre de l'année de sa signature.

Un planning prévisionnel des interventions, est annexé à la présente convention préalablement au démarrage de la mise à disposition.

Pendant la période de mise à disposition, un état récapitulatif régulier est établi et signé par les deux parties afin d'arrêter le nombre de jours d'intervention effectués mensuellement par les ambassadeurs du tri.

#### ARTICLE 5 : MODALITES FINANCIERES ET CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PARTIELLEMENT MIS A DISPOSITION

##### L'unité de fonctionnement :

L'unité de fonctionnement est la journée travaillée par un ambassadeur du tri. Elle correspond à 7h de travail.

Le nombre d'unités de fonctionnement a été défini d'un commun accord de façon prévisionnelle comme suit : 64 (40 jours d'animation scolaire + 24 jours de missions de sensibilisation)

Ce nombre prévisionnel sera ajusté au réel nécessaire à la fin de la mise à disposition.

##### Le coût unitaire :

Le coût unitaire, établi à partir des données budgétaires et financières 2022, comprend les charges liées au fonctionnement du service. Conformément à la délibération du bureau du 8 novembre 2022, le coût unitaire journalier pour l'année 2023 est fixé à 150 € TTC (TVA 10%) par jour et par ambassadeur.

Compte tenu du nombre d'unités de fonctionnement prévisionnel, le montant dû par la collectivité s'élève à : 9 600,00 € TTC.

Ce montant sera ajusté en fonction du nombre de jours réels de mise à disposition.

##### Le remboursement des frais :

Il s'effectue sur la base d'un état mensuel signé des deux parties, indiquant la liste des recours au service, convertie en unités de fonctionnement.

Au vu de cet état, Trivalis émet un titre de recettes, payable dans un délai de 30 jours à compter de la date de sa réception par Le SCOM.

Le SCOM se libère des sommes dues en portant le montant au crédit du compte ouvert au SGC Yon-Vendée :

Etablissement	Banque	Numéro de compte	Clé	Guichet
BDF La Roche sur Yon	30001	D 852 00000000	80	00697

#### ARTICLE 6 : FRAIS APPLICABLES EN CAS D'ANNULATION DE LA MISSION

En cas d'annulation de la mission, un montant forfaitaire équivalent à 10% du montant prévisionnel HT de la mise à disposition inscrit à l'article 5 de la présente convention sera dû par la collectivité.

L'appel de cette indemnité se fera par l'émission d'un titre de recettes, payable dans un délai de 30 jours à compter de la date de sa réception par Le SCOM.

#### ARTICLE 7 : REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION (applicable uniquement pour les missions de sensibilisation en porte à porte ou par la tenue de stands d'information)

En signant la présente convention, les parties acceptent les conditions du règlement de mise à disposition (annexe 1 de la présente convention).

#### ARTICLE 8 : MATÉRIELS

Les moyens matériels, propriété de Trivalis, mis à disposition des ambassadeurs sont à la charge et sous la responsabilité du Président de Trivalis.

Les moyens matériels, propriété du SCOM mis à disposition des ambassadeurs sont à la charge et sous la responsabilité de l'autorité territoriale du SCOM.

#### ARTICLE 9 : RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Le SCOM assume la direction et la responsabilité du personnel mis à disposition.

#### ARTICLE 10 : DIFFERENDS ET LITIGES

En cas de contestations, litiges ou différends éventuels, sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement amiable.

Si néanmoins, le désaccord persiste, le litige relèvera alors du Tribunal administratif de Nantes.

Fait en 2 exemplaires originaux,  
A La Roche-sur-Yon, le

Pour le SCOM  
Le Président,

Jean-Pierre MALLARD

Pour Trivalis,  
Le Président,

Damien GRASSET



### 3.3 - AGENTS MIS A DISPOSITION

Dans le cadre de recrutement pour le renforcement de l'équipe d'ambassadeurs du tri, la collectivité pourra :

- ⇒ Participer, le cas échéant, si elle le souhaite, aux entretiens d'embauche ;
- ⇒ Transmettre un avis motivé sur les futurs recrutements.

### 3.4 - ORGANISATION

La présence de la collectivité sera sollicitée par Trivalis pour la réalisation de différents moments de rencontre :

- **Journées de formation de l'équipe**, notamment pour le moment de présentation de la mission à l'ensemble de l'équipe ;
- **Réunions de suivi** ;
- **Bilan de mission**.

Le détail de ces réunions est présenté en point 2.4.

### 3.5 - MATERIELS MIS A DISPOSITION

Dans le cadre de cette mise à disposition, la collectivité devra prévoir la mise à disposition des éléments suivants à l'attention des ambassadeurs :

- ⇒ Documents de terrain prévus pour la mission (guides du tri, calendrier de collecte, enquête, ...)
- ⇒ Lettres d'accréditation nominatives ;
- ⇒ Prévoir un lieu pour la pause déjeuner des agents sur les communes d'intervention, avec un frigo et si possible un four micro-onde ;
- ⇒ Prévoir un lieu chauffé pour les interventions durant les périodes automnales et hivernales.

En cas de résidence administrative à l'adresse des locaux de la collectivité :

- ⇒ Places de stationnements sécurisés pour les véhicules mis à disposition par Trivalis ;
- ⇒ Salle afin d'accueillir les agents lors de leur embauche permettant aux agents d'effectuer un éventuel point avant d'aller sur le terrain et de stocker du matériel.

La collectivité peut également prévoir du matériel personnalisé :

- ⇒ Badge d'identification avec le logo de la collectivité ;
- ⇒ Chasuble de haute visibilité avec le logo de la collectivité.

### 4 - MODALITES D'ACCORD

Ce présent règlement de mise à disposition des ambassadeurs, est annexé à la convention qui lie les différentes parties.

Toute signature de la convention vaut acceptation de ce présent règlement, avant tout démarrage de mission.

### 2.4 - ORGANISATION

Dans le cadre de la mission, Trivalis programmera avec la collectivité les moments suivants :

- **Journées de formation de l'équipe**, réalisées au démarrage de la mission :

Ces journées pourront, en fonction de l'importance de la mission, présenter les points suivants :

- ⇒ Présentation mission (réunion effectuée par la collectivité, accompagnée par Trivalis) ;
- ⇒ Information liée au métier d'ambassadeur du tri (réunion effectuée par Trivalis, accompagnée éventuellement par la collectivité) ;
- ⇒ Information sur la gestion des déchets (réunion effectuée par Trivalis, accompagnée éventuellement par la collectivité) ;
- ⇒ visite d'un équipement de traitement (visite effectuée par Trivalis, accompagnée éventuellement par la collectivité).

- **Réunions de suivi** de la mission :

- ⇒ Faire le point sur l'avancement de l'équipe par rapport aux délais prévus lors de la planification ;
- ⇒ Faire le point sur les retours terrains effectués par les ambassadeurs ;
- ⇒ Faire le point sur les objectifs fixés par la collectivité.

-**Bilan** de mission :

- ⇒ Faire le point sur les résultats atteints et comparaison par rapport aux objectifs fixés par la collectivité.
- Un mois après ce dernier rendez-vous, au plus tard, un rapport final sera transmis par Trivalis.

### 2.5 - MATERIELS MIS A DISPOSITION

Dans le cadre de cette mise à disposition, Trivalis prévoit la fourniture des matériels suivants :

- ⇒ Véhicules (1 voiture pour 2 agents), les pleins en carburant seront également à la charge de Trivalis ;
- ⇒ Fournitures administratives (tablette, stylo, marqueur, ...)
- ⇒ Chasuble de haute visibilité ;
- ⇒ Badge d'identification ;
- ⇒ Fiches de terrain (feuilles de rue, fiches bilan).

### 3 - ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES ADHERENTES

#### 3.1 - TRANSMISSION DES BESOINS

Envoi des besoins en mise à disposition d'agents sur l'année N+1 à Trivalis dans les délais impartis : mi-juin et mi-décembre de l'année N.  
Au-delà de ces échéances, le traitement des demandes est défini au point 2.1.

#### 3.2 - PLANIFICATION

Une fois la validation de l'accord de la mise à disposition d'agents par Trivalis, une phase de concertation sera réalisée comme indiquée dans le point 2.2.



# **DOCUMENT BUDGETAIRE**

**CDG 2022 – CA 2022 – BP 2023**

**MARDI 31 JANVIER 2023 – 18H30**

## Résultats budgétaires de l'exercice

71600 - SCOM EST VENDEEN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 875 724,00	6 955 100,00	10 830 824,00
Titres de recette émis (b)	489 033,92	9 138 566,09	9 627 600,01
Réductions de titres (c)		2 898 766,02	2 898 766,02
Recettes nettes (d = b - c)	489 033,92	6 239 800,07	6 728 833,99
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 875 724,00	6 955 100,00	10 830 824,00
Mandats émis (f)	327 597,33	6 167 063,56	6 494 660,89
Annulations de mandats (g)		30 172,42	30 172,42
Depenses nettes (h = f - g)	327 597,33	6 136 891,14	6 464 488,47
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	161 436,59	102 908,93	264 345,52
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

71600 - SCOM EST VENDEEN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	3 297 599,93		161 436,59		3 459 036,52
Fonctionnement	1 221 152,48		102 908,93		1 324 061,41
<b>TOTAL I</b>	<b>4 518 752,41</b>		<b>264 345,52</b>		<b>4 783 097,93</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>4 518 752,41</b>		<b>264 345,52</b>		<b>4 783 097,93</b>

DEPENSES D'EXPLOITATION		CA 2021	BP + DM n°1 2022	CA 2022	RAR 2022	BP 2023	COMMENTAIRES
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	8 922,68 €	10 000,00 €	8 776,01 €		13 000,00 €	
6063	Fournitures d'entretien petit équipement	1 080,32 €	10 000,00 €	1 389,74 €		10 000,00 €	service technique
6064	Fournitures administratives	8 681,11 €	10 000,00 €	6 920,83 €		10 000,00 €	
6066	Carburants	8 167,37 €	10 000,00 €	11 374,41 €		18 000,00 €	
6068a	Autres matières et fournitures	4 560,00 €	5 000,00 €			2 000,00 €	cartes accès déchèteries
6068b	Autres matières et fournitures	94 978,13 €	100 000,00 €	130 081,48 €		137 000,00 €	sacs jaunes et rouges
6068c	Autres matières et fournitures	5 579,98 €	10 000,00 €	4 893,35 €		10 000,00 €	nettoyage EPI et aménagement des locaux
607	Achat de marchandise	240,00 €					routeur ADEMI
611a	Contrat collectes	1 593 379,09 €	2 070 000,00 €	2 039 659,88 €		1 934 451,00 €	protocole 250K€+avenant 121k€+variation des prix
611b	Contrat exploitation déchèteries	485 042,07 €	550 000,00 €	527 391,91 €		571 150,00 €	25 000 €supplém./variation des prix
611c	Sécurisation déchèteries	1 419,00 €	1 500,00 €	939,10 €		1 500,00 €	télésurveillance Le Grison
611d	Nettoyage des points tri	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €		30 000,00 €	dernier nettoyage et changement de signalétique en 2017
611e	Divers	56 660,02 €	50 000,00 €	50 211,71 €		50 000,00 €	relevage gravats et déchets verts déchèteries + entretien Le Grison (notamment espaces verts) + traitement BAV remplacées
6132	Locations immobilières	1 900,00 €	2 000,00 €	500,00 €		2 000,00 €	location salles
61528	Autres	4 635,72 €					peinture déchèteries
61551	Entretien véhicules	4 196,62 €	10 000,00 €	4 846,66 €		10 000,00 €	
61558	Entretien et réparations sur biens immobiliers	5 844,05 €	10 000,00 €	6 444,10 €		10 000,00 €	entretien et réparation bâtiment administratif et technique
6156	Maintenance	28 264,60 €	30 000,00 €	23 045,82 €		30 000,00 €	matériel informatique, logiciel comptabilité et facturation, vidéo déchèterie contrôle accès déchèterie, téléphone, machine à affranchir
6168	Primes d'assurances	14 051,76 €	20 000,00 €	13 887,76 €		20 000,00 €	véhicules, déchetteries, biens mobiliers, locations
6162	Assurance dommages ouvrages		15 000,00 €			15 000,00 €	déchèterie de Chantonnay
617	Etudes et recherches	9 141,00 €	10 000,00 €	21 978,00 €		28 000,00 €	schema directeur déchets 2022-2032
618	Divers	5 317,04 €	5 000,00 €	3 712,97 €		5 000,00 €	cotisation e-collectivités vendée
6226	Honoraires	34 029,94 €	40 000,00 €	17 700,36 €		30 000,00 €	frais avocat, commissaire enquêteur, huissier de justice, logiciel de comptabilité et de facturation, matériel informatique, désinsectisation
6228	Divers	0,00 €	1 000,00 €	3 207,00 €		5 000,00 €	transfert des données PAV Pouzauges
6231	Annonces et insertions	0,00 €	10 000,00 €	1 512,00 €		10 000,00 €	publicité marchés
6236	Catalogues et imprimés	17 969,39 €	50 000,00 €	16 432,41 €		50 000,00 €	documents de communication
6238	Frais divers de publicité	16 183,19 €	20 000,00 €	15 907,98 €		20 000,00 €	abonnements, 4 mises sous pli
6248	Divers	1 284,00 €	2 000,00 €			2 000,00 €	formation agents
6251	Voyages et déplacements	1 319,34 €	3 000,00 €	532,80 €		3 000,00 €	déplacement du personnel
6257	Réceptions	1 125,50 €	5 000,00 €	2 129,40 €		5 000,00 €	
6261	Frais d'affranchissement	63 884,45 €	100 000,00 €	68 584,01 €		100 000,00 €	envois aux usagers
6262	Frais de télécommunications	5 660,93 €	7 000,00 €	5 703,39 €		7 000,00 €	téléphone fixe et portables
627	Services bancaires et assimilés	2,61 €	450,00 €	2,97 €		450,00 €	frais payfip
6283	Frais nettoyage locaux	5 277,02 €	6 000,00 €	5 567,37 €		6 000,00 €	
62878a	Entretien points recyclages	35 650,00 €	45 000,00 €	36 340,00 €		45 000,00 €	versement direct aux communes : 230 € par points tri
62878b	Remboursement des admissions en non-valeurs à compter de 2002	41 982,06 €	100 000,00 €	73 638,11 €		100 000,00 €	
63512	Taxes foncières	0,00 €	500,00 €	0,00 €		500,00 €	déchetteries + Le Grison
<b>chapitre 11 charges à caractère général</b>		<b>2 566 428,99 €</b>	<b>3 328 450,00 €</b>	<b>3 103 311,53 €</b>		<b>3 291 051,00 €</b>	
6218	Autre personnel ext. au service	7 912,09 €	20 000,00 €	19 854,61 €		20 000,00 €	ambassadeurs du tri Trivalis (contrôle qualité, animations scolaires)
6411	Masse salariale	417 309,63 €	460 000,00 €	452 574,31 €		530 000,00 €	
<b>chapitre 12 charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>425 221,72 €</b>	<b>480 000,00 €</b>	<b>472 428,92 €</b>		<b>550 000,00 €</b>	
6531	Indemnités élus	30 318,72 €	31 000,00 €	30 849,18 €		32 000,00 €	
6533	Cotisations retraite élus	1 275,12 €	2 000,00 €	1 296,30 €		2 000,00 €	
6541	Créances admises en non-valeur	29,70 €	1 000,00 €	0,00 €		1 000,00 €	

658	Cotisation Trivalis	2 002 447,35 €	2 100 000,00 €	2 050 342,36 €		2 200 000,00 €	
<b>chapitre 65 autres charges de gestion courante</b>		<b>2 034 070,89 €</b>	<b>2 134 000,00 €</b>	<b>2 082 487,84 €</b>		<b>2 235 000,00 €</b>	
668	Ligne de Trésorerie	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €		0,00 €	intérêts
<b>chapitre 66 charges financières</b>		<b>0,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	
673	Titres annulés (ex ant)	42 124,90 €	75 000,00 €	59 445,11 €		75 000,00 €	annulations REOM
6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	112 952,14 €		0,00 €		0,00 €	
<b>chapitre 67 charges exceptionnelles</b>		<b>155 077,04 €</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>59 445,11 €</b>		<b>75 000,00 €</b>	
6815	Provisions pour litiges et contentieux	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €		2 985,00 €	provision indemnisation CET
<b>chapitre 68 dotations aux provisions et dépréciations</b>		<b>250 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>2 985,00 €</b>	
<b>O42 opérations d'ordre de transfert entre sections / amortissements</b>		<b>446 311,10 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>419 217,74 €</b>		<b>500 000,00 €</b>	mise à jour inventaire en cours
022	Dépenses imprévues	0,00 €	424 650,00 €	0,00 €		458 015,00 €	
<b>022 dépenses imprévues</b>		<b>0,00 €</b>	<b>424 650,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>458 015,00 €</b>	
023	Virement à la section d'invest.		10 000,00 €			10 000,00 €	
<b>023 virement à la section d'invest.</b>			<b>10 000,00 €</b>			<b>10 000,00 €</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>5 877 109,74 €</b>	<b>6 955 100,00 €</b>	<b>6 136 891,14 €</b>		<b>7 122 051,00 €</b>	

RECETTES D'EXPLOITATION		CA 2021	BP 2022	CA 2022	RAR 2022	BP 2023	COMMENTAIRES
002	Excédent de fonctionnement ant reporté	1 689 641,64 €	1 221 152,48 €	1 221 152,48 €		1 034 182,96 €	reprise de l'excédent d'exploitation
<b>706 Produit global de la Redevance brut *</b>		<b>5 184 847,71 €</b>	<b>5 290 000,00 €</b>	<b>5 679 747,29 €</b>		<b>5 878 868,04 €</b>	
7588a	Recettes communication	18 051,00 €	12 947,52 €	11 156,50 €		15 000,00 €	soutien Trivalis, eco tlc
7588b	Recettes collecte amiante	9 871,35 €	4 000,00 €	9 535,50 €		10 000,00 €	
7588c	Produit divers gestion courante	35 571,37 €	35 000,00 €	36 632,94 €		35 000,00 €	remboursement affranchissement REOM/TP
7588d	Produit divers gestion courante	0,00 €		9 208,40 €		19 000,00 €	subvention Trivalis + remboursement CCPSF-LE schema directeur déchets 2022-2032
7588e	Produit divers gestion courante	152,38 €		3 173,13 €			sinistre BAV brûlé/vente BAV Lycée Sainte Marie
6459	Remboursement charges SS et prévoyance	2 498,00 €		800,00 €			prime inflation
64198	Autres remboursements			8 236,26 €			CNP + FNCTC
7688	Produits financiers	21,28 €		21,28 €			parts sociales CRCAM
7711	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion - pénalités reçues	1 800,00 €					pénalités SUEZ marché de collecte
7717	Dégrèvements impôts			1 177,00 €			taxe foncières 2018 à 2020
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	545,74 €					avoir CNP assurance statutaire
775	Produits cessions immob.		12 000,00 €	22 280,21 €			terrain Essarts-en-Bocage vendu à la CCPSFLE
777	Amortissements subventions	123 300,08 €	130 000,00 €	123 300,08 €		130 000,00 €	5 déchèteries + subvention ADEME RI
778	Autres produits exceptionnels	31 961,67 €		84 531,48 €			Régularisation cotisation Trivalis
7815	Neutralisation provisions		250 000,00 €	250 000,00 €			
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>7 098 262,22 €</b>	<b>6 955 100,00 €</b>	<b>7 460 952,55 €</b>		<b>7 122 051,00 €</b>	
		<b>1 221 152,48 €</b>		<b>1 324 061,41 €</b>		<b>0,00 €</b>	<i>résultat de clôture</i>
		<b>5 408 620,58 €</b>		<b>6 239 800,07 €</b>			<i>recettes nettes</i>
		<b>-468 489,16 €</b>		<b>102 908,93 €</b>			<i>résultat de l'exercice</i>
<b>RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>5 285 320,50 €</b>		<b>6 116 499,99 €</b>		<b>5 957 868,04 €</b>	
<b>DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>5 430 798,64 €</b>		<b>5 743 639,46 €</b>		<b>6 154 036,00 €</b>	
<b>CAF BRUTE ET NETTE</b>		<b>-145 478,14 €</b>		<b>372 860,53 €</b>		<b>-196 167,96 €</b>	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2021	BP 2022	CA 2022	RAR 2022	BP 2023	COMMENTAIRES
1391 Amortissements subventions	123 300,08 €	130 000,00 €	123 300,08 €		130 000,00 €	4 déchèteries + subvention ADEME RI
2051 Concessions et droits assimilés	9 000,00 €	50 000,00 €	20 588,40 €		25 000,00 €	achat logiciels, échange données STYX/ADEMI, MAJ site internet
2118 Autres terrains	0,00 €	50 000,00 €			50 000,00 €	achat terrain déchèterie Chantonnay
2182 Matériel de transport	0,00 €	20 000,00 €			40 000,00 €	remplacement véhicule utilitaire
2183 Equipement informatique	11 872,68 €	20 000,00 €	14 253,15 €		10 000,00 €	
2184 Mobilier	283,94 €	10 000,00 €	1 607,38 €		10 000,00 €	
2151a Installations complexes spécialisées (bornes à contrôle d'accès)	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €		500 000,00 €	provision 25 bornes à contrôle d'accès avec 2 colonnes (OM et DEM)
2151b Installations complexes spécialisées (point tri)	82 239,18 €	25 000,00 €	0,00 €		25 000,00 €	colonnes apport volontaire verres et papiers
2151c Installations complexes spécialisées (bacs pour OM et DEM)	29 508,12 €	800 000,00 €	99 400,48 €	26 064,45 €	1 000 000,00 €	provision bacs roulants pour DEM (1 000 k€/27,50 HT€ par bac 240 l), composteurs, bioeaux, lombricomposteurs (40 000 €)
2151d Installations complexes spécialisées (vidéosurveillance)	2 575,90 €	20 000,00 €	0,00 €		20 000,00 €	cablage et paramétrage usagers maxi dans déchèteries + rideau métallique bâtiment technique
2157 Agencement & Aménagement	29 718,13 €	250 000,00 €	59 989,46 €		300 000,00 €	travaux Le Grison suite audit énergétique
2317 Maitrise d'œuvre réaménagement et construction déchèteries	0,00 €	140 000,00 €	0,00 €		140 000,00 €	déchèterie de Chantonnay
2317 Construction déchèterie de Montournais	30 232,44 €		8 458,38 €			
2318 Réaménagement Déchèterie Chantonnay	0,00 €	1 596 111,54 €			1 800 000,00 €	
020 Dépenses imprévues	0,00 €	235 400,00 €			228 850,55 €	
O41 Opérations patrimoniales	0,00 €					pour intégration dans l'actif (études faisabilité RI et 5 ème déchèterie)
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>318 730,47 €</b>	<b>3 875 724,00 €</b>	<b>327 597,33 €</b>	<b>26 064,45 €</b>	<b>4 278 850,55 €</b>	<b>26 064,45 € + 4 278 850,55 € = 4 304 915,00 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2021	BP 2022	CA 2022	RAR 2022	BP 2023	COMMENTAIRES
021 Virement de la section de fonct.		10 000,00 €			10 000,00 €	
1068 Excédent de fonctionnement					289 878,45 €	reprise de l'excédent d'exploitation
001 Excédent d'investissement ant reporté	2 814 848,90 €	3 297 599,93 €	3 297 599,93 €		3 459 036,52 €	reprise de l'excédent d'investissement
10222 FCTVA	355 170,40 €	68 124,07 €	69 816,18 €		32 000,03 €	FCTVA (dépenses n-2)
1315 Subvention d'équipements					14 000,00 €	subvention Trivalis pour composteurs
O41 Opérations patrimoniales						pour intégration dans l'actif (études faisabilité RI et 5 ème déchèterie)
28157 Amortissements des autres immob. Incorporables	446 311,10 €	500 000,00 €	419 217,74 €		500 000,00 €	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>3 616 330,40 €</b>	<b>3 875 724,00 €</b>	<b>3 786 633,85 €</b>		<b>4 304 915,00 €</b>	
	<b>3 297 599,93 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 459 036,52 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>résultat de clôture</b>
	<b>801 481,50 €</b>		<b>489 033,92 €</b>			<b>recettes nettes</b>
	<b>482 751,03 €</b>		<b>161 436,59 €</b>			<b>résultat de l'exercice</b>

	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	RAR	affectation des résultats
Investissement	161 436,59 €	3 459 036,52 €	26 064,45 €	3 432 972,07 €
Exploitation	102 908,93 €	1 324 061,41 €		1 324 061,41 €
<b>Résultat global</b>	<b>264 345,52 €</b>	<b>4 783 097,93 €</b>	<b>26 064,45 €</b>	<b>4 757 033,48 €</b>



# **DOCUMENT BUDGETAIRE**

**CDG 2022 – CA 2022 – BP 2023**

**MARDI 31 JANVIER 2023 – 18H30**

## Résultats budgétaires de l'exercice

71600 - SCOM EST VENDEEN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 875 724,00	6 955 100,00	10 830 824,00
Titres de recette émis (b)	489 033,92	9 138 566,09	9 627 600,01
Réductions de titres (c)		2 898 766,02	2 898 766,02
Recettes nettes (d = b - c)	489 033,92	6 239 800,07	6 728 833,99
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 875 724,00	6 955 100,00	10 830 824,00
Mandats émis (f)	327 597,33	6 167 063,56	6 494 660,89
Annulations de mandats (g)		30 172,42	30 172,42
Depenses nettes (h = f - g)	327 597,33	6 136 891,14	6 464 488,47
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	161 436,59	102 908,93	264 345,52
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

71600 - SCOM EST VENDEEN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	3 297 599,93		161 436,59		3 459 036,52
Fonctionnement	1 221 152,48		102 908,93		1 324 061,41
<b>TOTAL I</b>	<b>4 518 752,41</b>		<b>264 345,52</b>		<b>4 783 097,93</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>4 518 752,41</b>		<b>264 345,52</b>		<b>4 783 097,93</b>

DEPENSES D'EXPLOITATION		CA 2021	BP + DM n°1 2022	CA 2022	RAR 2022	BP 2023	COMMENTAIRES
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	8 922,68 €	10 000,00 €	8 776,01 €		13 000,00 €	
6063	Fournitures d'entretien petit équipement	1 080,32 €	10 000,00 €	1 389,74 €		10 000,00 €	service technique
6064	Fournitures administratives	8 681,11 €	10 000,00 €	6 920,83 €		10 000,00 €	
6066	Carburants	8 167,37 €	10 000,00 €	11 374,41 €		18 000,00 €	
6068a	Autres matières et fournitures	4 560,00 €	5 000,00 €			2 000,00 €	cartes accès déchèteries
6068b	Autres matières et fournitures	94 978,13 €	100 000,00 €	130 081,48 €		137 000,00 €	sacs jaunes et rouges
6068c	Autres matières et fournitures	5 579,98 €	10 000,00 €	4 893,35 €		10 000,00 €	nettoyage EPI et aménagement des locaux
607	Achat de marchandise	240,00 €					routeur ADEMI
611a	Contrat collectes	1 593 379,09 €	2 070 000,00 €	2 039 659,88 €		1 934 451,00 €	protocole 250K€+avenant 121k€+variation des prix
611b	Contrat exploitation déchèteries	485 042,07 €	550 000,00 €	527 391,91 €		571 150,00 €	25 000 €supplém./variation des prix
611c	Sécurisation déchèteries	1 419,00 €	1 500,00 €	939,10 €		1 500,00 €	télésurveillance Le Grison
611d	Nettoyage des points tri	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €		30 000,00 €	dernier nettoyage et changement de signalétique en 2017
611e	Divers	56 660,02 €	50 000,00 €	50 211,71 €		50 000,00 €	relevage gravats et déchets verts déchèteries + entretien Le Grison (notamment espaces verts) + traitement BAV remplacées
6132	Locations immobilières	1 900,00 €	2 000,00 €	500,00 €		2 000,00 €	location salles
61528	Autres	4 635,72 €					peinture déchèteries
61551	Entretien véhicules	4 196,62 €	10 000,00 €	4 846,66 €		10 000,00 €	
61558	Entretien et réparations sur biens immobiliers	5 844,05 €	10 000,00 €	6 444,10 €		10 000,00 €	entretien et réparation bâtiment administratif et technique
6156	Maintenance	28 264,60 €	30 000,00 €	23 045,82 €		30 000,00 €	matériel informatique, logiciel comptabilité et facturation, vidéo déchèterie contrôle accès déchèterie, téléphone, machine à affranchir
6168	Primes d'assurances	14 051,76 €	20 000,00 €	13 887,76 €		20 000,00 €	véhicules, déchetteries, biens mobiliers, locations
6162	Assurance dommages ouvrages		15 000,00 €			15 000,00 €	déchèterie de Chantonnay
617	Etudes et recherches	9 141,00 €	10 000,00 €	21 978,00 €		28 000,00 €	schema directeur déchets 2022-2032
618	Divers	5 317,04 €	5 000,00 €	3 712,97 €		5 000,00 €	cotisation e-collectivités vendée
6226	Honoraires	34 029,94 €	40 000,00 €	17 700,36 €		30 000,00 €	frais avocat, commissaire enquêteur, huissier de justice, logiciel de comptabilité et de facturation, matériel informatique, désinsectisation
6228	Divers	0,00 €	1 000,00 €	3 207,00 €		5 000,00 €	transfert des données PAV Pouzauges
6231	Annonces et insertions	0,00 €	10 000,00 €	1 512,00 €		10 000,00 €	publicité marchés
6236	Catalogues et imprimés	17 969,39 €	50 000,00 €	16 432,41 €		50 000,00 €	documents de communication
6238	Frais divers de publicité	16 183,19 €	20 000,00 €	15 907,98 €		20 000,00 €	abonnements, 4 mises sous pli
6248	Divers	1 284,00 €	2 000,00 €			2 000,00 €	formation agents
6251	Voyages et déplacements	1 319,34 €	3 000,00 €	532,80 €		3 000,00 €	déplacement du personnel
6257	Réceptions	1 125,50 €	5 000,00 €	2 129,40 €		5 000,00 €	
6261	Frais d'affranchissement	63 884,45 €	100 000,00 €	68 584,01 €		100 000,00 €	envois aux usagers
6262	Frais de télécommunications	5 660,93 €	7 000,00 €	5 703,39 €		7 000,00 €	téléphone fixe et portables
627	Services bancaires et assimilés	2,61 €	450,00 €	2,97 €		450,00 €	frais payfip
6283	Frais nettoyage locaux	5 277,02 €	6 000,00 €	5 567,37 €		6 000,00 €	
62878a	Entretien points recyclages	35 650,00 €	45 000,00 €	36 340,00 €		45 000,00 €	versement direct aux communes : 230 € par points tri
62878b	Remboursement des admissions en non-valeurs à compter de 2002	41 982,06 €	100 000,00 €	73 638,11 €		100 000,00 €	
63512	Taxes foncières	0,00 €	500,00 €	0,00 €		500,00 €	déchetteries + Le Grison
<b>chapitre 11 charges à caractère général</b>		<b>2 566 428,99 €</b>	<b>3 328 450,00 €</b>	<b>3 103 311,53 €</b>		<b>3 291 051,00 €</b>	
6218	Autre personnel ext. au service	7 912,09 €	20 000,00 €	19 854,61 €		20 000,00 €	ambassadeurs du tri Trivalis (contrôle qualité, animations scolaires)
6411	Masse salariale	417 309,63 €	460 000,00 €	452 574,31 €		530 000,00 €	
<b>chapitre 12 charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>425 221,72 €</b>	<b>480 000,00 €</b>	<b>472 428,92 €</b>		<b>550 000,00 €</b>	
6531	Indemnités élus	30 318,72 €	31 000,00 €	30 849,18 €		32 000,00 €	
6533	Cotisations retraite élus	1 275,12 €	2 000,00 €	1 296,30 €		2 000,00 €	
6541	Créances admises en non-valeur	29,70 €	1 000,00 €	0,00 €		1 000,00 €	

658	Cotisation Trivalis	2 002 447,35 €	2 100 000,00 €	2 050 342,36 €		2 200 000,00 €	
<b>chapitre 65 autres charges de gestion courante</b>		<b>2 034 070,89 €</b>	<b>2 134 000,00 €</b>	<b>2 082 487,84 €</b>		<b>2 235 000,00 €</b>	
668	Ligne de Trésorerie	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €		0,00 €	intérêts
<b>chapitre 66 charges financières</b>		<b>0,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	
673	Titres annulés (ex ant)	42 124,90 €	75 000,00 €	59 445,11 €		75 000,00 €	annulations REOM
6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	112 952,14 €		0,00 €		0,00 €	
<b>chapitre 67 charges exceptionnelles</b>		<b>155 077,04 €</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>59 445,11 €</b>		<b>75 000,00 €</b>	
6815	Provisions pour litiges et contentieux	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €		2 985,00 €	provision indemnisation CET
<b>chapitre 68 dotations aux provisions et dépréciations</b>		<b>250 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>2 985,00 €</b>	
<b>O42 opérations d'ordre de transfert entre sections / amortissements</b>		<b>446 311,10 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>419 217,74 €</b>		<b>500 000,00 €</b>	mise à jour inventaire en cours
022	Dépenses imprévues	0,00 €	424 650,00 €	0,00 €		458 015,00 €	
<b>022 dépenses imprévues</b>		<b>0,00 €</b>	<b>424 650,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>458 015,00 €</b>	
023	Virement à la section d'invest.		10 000,00 €			10 000,00 €	
<b>023 virement à la section d'invest.</b>			<b>10 000,00 €</b>			<b>10 000,00 €</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>5 877 109,74 €</b>	<b>6 955 100,00 €</b>	<b>6 136 891,14 €</b>		<b>7 122 051,00 €</b>	

RECETTES D'EXPLOITATION		CA 2021	BP 2022	CA 2022	RAR 2022	BP 2023	COMMENTAIRES
002	Excédent de fonctionnement ant reporté	1 689 641,64 €	1 221 152,48 €	1 221 152,48 €		1 034 182,96 €	reprise de l'excédent d'exploitation
<b>706 Produit global de la Redevance brut *</b>		<b>5 184 847,71 €</b>	<b>5 290 000,00 €</b>	<b>5 679 747,29 €</b>		<b>5 878 868,04 €</b>	
7588a	Recettes communication	18 051,00 €	12 947,52 €	11 156,50 €		15 000,00 €	soutien Trivalis, eco tlc
7588b	Recettes collecte amiante	9 871,35 €	4 000,00 €	9 535,50 €		10 000,00 €	
7588c	Produit divers gestion courante	35 571,37 €	35 000,00 €	36 632,94 €		35 000,00 €	remboursement affranchissement REOM/TP
7588d	Produit divers gestion courante	0,00 €		9 208,40 €		19 000,00 €	subvention Trivalis + remboursement CCPSF-LE schema directeur déchets 2022-2032
7588e	Produit divers gestion courante	152,38 €		3 173,13 €			sinistre BAV brûlé/vente BAV Lycée Sainte Marie
6459	Remboursement charges SS et prévoyance	2 498,00 €		800,00 €			prime inflation
64198	Autres remboursements			8 236,26 €			CNP + FNCTC
7688	Produits financiers	21,28 €		21,28 €			parts sociales CRCAM
7711	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion - pénalités reçues	1 800,00 €					pénalités SUEZ marché de collecte
7717	Dégrèvements impôts			1 177,00 €			taxe foncières 2018 à 2020
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	545,74 €					avoir CNP assurance statutaire
775	Produits cessions immob.		12 000,00 €	22 280,21 €			terrain Essarts-en-Bocage vendu à la CCPSFLE
777	Amortissements subventions	123 300,08 €	130 000,00 €	123 300,08 €		130 000,00 €	5 déchèteries + subvention ADEME RI
778	Autres produits exceptionnels	31 961,67 €		84 531,48 €			Régularisation cotisation Trivalis
7815	Neutralisation provisions		250 000,00 €	250 000,00 €			
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>7 098 262,22 €</b>	<b>6 955 100,00 €</b>	<b>7 460 952,55 €</b>		<b>7 122 051,00 €</b>	
		<b>1 221 152,48 €</b>		<b>1 324 061,41 €</b>		<b>0,00 €</b>	<i>résultat de clôture</i>
		<b>5 408 620,58 €</b>		<b>6 239 800,07 €</b>			<i>recettes nettes</i>
		<b>-468 489,16 €</b>		<b>102 908,93 €</b>			<i>résultat de l'exercice</i>
<b>RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>5 285 320,50 €</b>		<b>6 116 499,99 €</b>		<b>5 957 868,04 €</b>	
<b>DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>5 430 798,64 €</b>		<b>5 743 639,46 €</b>		<b>6 154 036,00 €</b>	
<b>CAF BRUTE ET NETTE</b>		<b>-145 478,14 €</b>		<b>372 860,53 €</b>		<b>-196 167,96 €</b>	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2021	BP 2022	CA 2022	RAR 2022	BP 2023	COMMENTAIRES
1391 Amortissements subventions	123 300,08 €	130 000,00 €	123 300,08 €		130 000,00 €	4 déchèteries + subvention ADEME RI
2051 Concessions et droits assimilés	9 000,00 €	50 000,00 €	20 588,40 €		25 000,00 €	achat logiciels, échange données STYX/ADEMI, MAJ site internet
2118 Autres terrains	0,00 €	50 000,00 €			50 000,00 €	achat terrain déchèterie Chantonnay
2182 Matériel de transport	0,00 €	20 000,00 €			40 000,00 €	remplacement véhicule utilitaire
2183 Equipement informatique	11 872,68 €	20 000,00 €	14 253,15 €		10 000,00 €	
2184 Mobilier	283,94 €	10 000,00 €	1 607,38 €		10 000,00 €	
2151a Installations complexes spécialisées (bornes à contrôle d'accès)	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €		500 000,00 €	provision 25 bornes à contrôle d'accès avec 2 colonnes (OM et DEM)
2151b Installations complexes spécialisées (point tri)	82 239,18 €	25 000,00 €	0,00 €		25 000,00 €	colonnes apport volontaire verres et papiers
2151c Installations complexes spécialisées (bacs pour OM et DEM)	29 508,12 €	800 000,00 €	99 400,48 €	26 064,45 €	1 000 000,00 €	provision bacs roulants pour DEM (1 000 k€/27,50 HT€ par bac 240 l), composteurs, bioeaux, lombricomposteurs (40 000 €)
2151d Installations complexes spécialisées (vidéosurveillance)	2 575,90 €	20 000,00 €	0,00 €		20 000,00 €	cablage et paramétrage usagers maxi dans déchèteries + rideau métallique bâtiment technique
2157 Agencement & Aménagement	29 718,13 €	250 000,00 €	59 989,46 €		300 000,00 €	travaux Le Grison suite audit énergétique
2317 Maitrise d'œuvre réaménagement et construction déchèteries	0,00 €	140 000,00 €	0,00 €		140 000,00 €	déchèterie de Chantonnay
2317 Construction déchèterie de Montournais	30 232,44 €		8 458,38 €			
2318 Réaménagement Déchèterie Chantonnay	0,00 €	1 596 111,54 €			1 800 000,00 €	
020 Dépenses imprévues	0,00 €	235 400,00 €			228 850,55 €	
O41 Opérations patrimoniales	0,00 €					pour intégration dans l'actif (études faisabilité RI et 5 ème déchèterie)
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>318 730,47 €</b>	<b>3 875 724,00 €</b>	<b>327 597,33 €</b>	<b>26 064,45 €</b>	<b>4 278 850,55 €</b>	<b>26 064,45 € + 4 278 850,55 € = 4 304 915,00 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2021	BP 2022	CA 2022	RAR 2022	BP 2023	COMMENTAIRES
021 Virement de la section de fonct.		10 000,00 €			10 000,00 €	
1068 Excédent de fonctionnement					289 878,45 €	reprise de l'excédent d'exploitation
001 Excédent d'investissement ant reporté	2 814 848,90 €	3 297 599,93 €	3 297 599,93 €		3 459 036,52 €	reprise de l'excédent d'investissement
10222 FCTVA	355 170,40 €	68 124,07 €	69 816,18 €		32 000,03 €	FCTVA (dépenses n-2)
1315 Subvention d'équipements					14 000,00 €	subvention Trivalis pour composteurs
O41 Opérations patrimoniales						pour intégration dans l'actif (études faisabilité RI et 5 ème déchèterie)
28157 Amortissements des autres immob. Incorporables	446 311,10 €	500 000,00 €	419 217,74 €		500 000,00 €	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>3 616 330,40 €</b>	<b>3 875 724,00 €</b>	<b>3 786 633,85 €</b>		<b>4 304 915,00 €</b>	
	<b>3 297 599,93 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 459 036,52 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>résultat de clôture</b>
	<b>801 481,50 €</b>		<b>489 033,92 €</b>			<b>recettes nettes</b>
	<b>482 751,03 €</b>		<b>161 436,59 €</b>			<b>résultat de l'exercice</b>

	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	RAR	affectation des résultats
Investissement	161 436,59 €	3 459 036,52 €	26 064,45 €	3 432 972,07 €
Exploitation	102 908,93 €	1 324 061,41 €		1 324 061,41 €
<b>Résultat global</b>	<b>264 345,52 €</b>	<b>4 783 097,93 €</b>	<b>26 064,45 €</b>	<b>4 757 033,48 €</b>